

N° 944/FA/FD/2018

Paris, le 17 avril 2018

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 7 AVRIL 2018 AU BARCARES

Présents : Marc Palanques, Jean-Christophe Vergeynst, Mathieu Khédimi, Christophe Ruidavets, Jacques Jorda, Romain Bouniol, Georges Raillon, Philippe Arcens, Delphine Lacoste, Xavier Vasson, Daniel Guinguet, Jérôme Rougé, Fabienne Albert, Marie Maignot.

Excusés : Christian Valéro, Nadine Escande, Laurent Moreno, Régis Osmont, Eric Vergniol, Xavier Fabre, Vincent Blériot, Valérie Dumontet, Patrice Rodriguez.

Secrétariat de séance : Anne Lheuillet.

Les nouveaux élus Delphine Lacoste et Romain Bouniol se présentent aux membres du CODIR.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du comité directeur du 3 février 2018 (ci-joint)

Organisation générale de la Fédération

Projet de création des statuts du Club France (Présenté par Vincent Blériot)
Documents joints

Projet de création d'une société commerciale (Présenté par Marc Palanques)

Projet de création du site pour la Centrale d'achats (Présenté par Marc Palanques)

Projet de création d'une commission d'éthique (Présenté par Vincent Blériot, et Romain Bouniol)

Discussion sur d'éventuels investissements matériel à venir (Présenté par Marc Palanques)

Projet de déclinaison de la Convention Nationale d'Objectifs en Conventions d'Objectifs Territoriales (Ligues, Comités ou Clubs) et de leur financement en adéquation avec le projet fédéral. (Présentation Patrice Rodriguez et Marc Palanques)

Structuration de l'embauche et du financement des ATD pour la saison prochaine (Patrice Rodriguez et Xavier Vasson)

Proposition de reconduction du contrat de prestations de la société SEOD pour la Communication FFR 13 (Présentation Marc Palanques)

Intervention des présidents de Départements

Département Haut Niveau (Présentation Mathieu Khédimi et Patrice Rodriguez)

- *Discussion autour de l'attribution des présidences de commissions.
- *Retour sur la réunion avec la CSA
- *Propositions du département Haut Niveau concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires

Département Réglementation et développement (Présentation Vincent Blériot)

- *Réunion des commissions le matin, CODIR l'après-midi.
- *Propositions du département Développement et Réglementation concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires

Département Médical (Présentation Xavier Fabre)

- *Propositions du département Médical concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires

Département Formation (Présentation Eric Vergniol)

- *Point livret de compétence
- *Point livret d'accueil aux familles et de suivi des compétences du joueur
- * Propositions du département Formation concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires

Département Communication (présentation Enrique Valverde)

- * Propositions du département Communication concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires

Finances (Présentation Marie Maignot)

- *Propositions du département des Finances concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires

Secrétariat Général (Présentation Fabienne Albert)

- *Propositions concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires.

LER

- *Evolution de la LER

Point sur les collaborateurs et conséquences

Dates et lieux des finales (Présentation Xavier Vasson)

- *Finale de la Coupe
- *Finale du championnat

Organisation du Congrès

Questions diverses :

Remplacement de Mr Rolland à l'AFSVFP.

Approbation du procès-verbal du comité directeur du 3 février 2018

Le PV est validé à l'unanimité.

Ce PV est quand même soumis sur un point à confirmation suite à une saisine du CNOSF de la part d'un membre concernant la rémunération du président.

Organisation générale de la Fédération

*Le Président informe les membres du CODIR que Sylvie Biechel a saisi le Conseil des Prud'hommes.

Son dossier comprend deux lettres de soutien de membres de la Fédération et du Comité Directeur affirmant que le Président de la Fédération a pris seul la décision de la licencier.

Le Président demande donc aux membres du Bureau Exécutif et aux deux élus membres du CODIR présents s'ils avaient été mis au courant du licenciement des collaborateurs. Les membres présents confirment que tous les élus avaient bien été informés qu'au regard des faits et de la situation de la Fédération, il allait falloir procéder aux licenciements des salariés suivants : Mme Volant, Mme Biechel et Mme Plumasseau concernant le siège de Paris et de Mr Crozes et Mr Thouilleux concernant l'annexe de Toulouse Labège.

La Fédération présente une nouvelle configuration :

*Corinne Volant est embauchée en CDD depuis le 8 janvier 2018 sur le poste de comptable.

* Anne Lheuillet et Axelle Bolchakoff sont embauchées depuis le 1er mars, en CDD à temps partiel, la première sur le poste de secrétariat et la seconde est chargée de l'évènementiel.

*Le recrutement d'un juriste en CDD est en cours. Tous les candidats ont été reçus en entretien individuel par Messieurs Palanques, Blériot et Bouniol.

*Il est projeté pour la saison prochaine, l'embauche d'un responsable de la logistique des équipes de France qui sera également chargé de la gestion du site marchand et des relations commerciales entre les clubs et les fournisseurs.

La masse salariale chargée pour l'année 2016 était de 456 156, 72 €. Avec la mise en place du nouveau fonctionnement, la masse salariale à compter du 1er août 2018 sera de 227 286 € chargée.

Les accords particuliers qui avaient été passés avec les collaborateurs lors des anciennes mandatures (13e mois, pas de période de carence en cas de maladie, tickets restaurant, 2 jours de CP /an) sont résiliés à partir du 1^{er} avril 2018.

Concernant Françoise Deltit et après en avoir discuté avec elle, le Bureau Exécutif a voté à l'unanimité de lui faire la proposition suivante : continuer de payer le 13e mois au *pro rata temporis*, de conserver les 2 jours de congés payés supplémentaires mais de ne pas maintenir l'avantage des tickets restaurant.

La Secrétaire Générale se fait le relais de Mme Deltit qui remercie les élus de lui permettre de conserver deux de ces avantages jusqu'à son départ à la retraite qui devrait prendre effet à compter du 1^{er} août 2018.

Projet de création des statuts du Club France (En l'absence de Vincent Blériot, présenté par Romain Bouniol)

Le Club France sera une entité support pour promouvoir toutes les Equipes de France.

Romain Bouniol présente aux membres du CODIR les trois formes de structures juridiques que peut prendre ce club en montrant les avantages et les inconvénients pour chaque structure.

Il propose aussi une organisation administrative avec un Conseil d'administration dans lequel siègeraient les donateurs exceptionnels et un Collège des partenaires qui regrouperait d'autres membres donateurs du Club France.

Le président présente ses réflexions sur ce que pourraient être les engagements de la Fédération envers les membres partenaires du Club France.

Le CODIR questionne Romain Bouniol sur les différentes formes de structures et demandent des précisions.

Structure juridique choisie :

- ***Association : 0 voix***
- ***SASP : 0 voix***
- ***Fonds de dotation : choisie à l'unanimité.***

Les statuts de ce fonds de dotation sont votés à l'unanimité.

Projet de création d'une société commerciale

Le Président rappelle que la création de cette société commerciale avait été évoquée lors du Comité Directeur du 3 février 2018. Les membres présents avaient approuvé cette idée à l'unanimité.

Marie Maignot, trésorière de la Fédération présente le coût de la SAS : 1500 € à laquelle on rajouterait 500 € pour créer une convention entre la société commerciale et la Fédération.

La Fédération souhaite créer cette société en vue de mettre en place une centrale d'achat comme l'a fait la Fédération française de handball à travers son site internet www.central-hand.fr.

Le CODIR vote à l'unanimité la création de la société commerciale de forme juridique SASU avec comme associé unique la FFR 13.

Les statuts de la SASU seront présentés et proposés au vote lors du prochain CODIR.

Projet de création du site pour la Centrale d'achats

La cosmétique que revêtira le site de la centrale d'achat est présentée.

Des questions sont posées concernant le fait pour un particulier de pouvoir acheter des articles. Cette centrale d'achat sera ouverte à tous, clubs, comités, ligues mais aussi particuliers (joueurs, dirigeants...).

Le CODIR approuve à l'unanimité la création du site pour le Centrale d'achats.



Projet de création d'une commission d'éthique

Mr Bouniol présente ce projet.

La Loi du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs oblige les différentes fédérations à créer une charte d'éthique et de déontologie. Cette charte est accompagnée d'une commission d'éthique qui appliquera la charte.

Les fédérations peuvent reprendre la charte type du CNOSF et l'adapter aux spécificités de leur fédération. En attendant, les licenciés de la fédération et les tiers sont soumis à la charte du CNOSF pour toutes attitudes contraires à l'éthique et la déontologie du sport en général.

Il faudra rajouter dans les règlements disciplinaires cette commission qui sera une voie de recours obligatoire avant toute saisine du CNOSF. Cette commission sera composée d'universitaires, d'avocats, de personnes extérieures et indépendantes de la Fédération. Les membres de cette commission seront nommés par la Fédération.

Le CODIR valide à l'unanimité la création de cette commission qui sera effective pour la saison 2018-2019.

Discussion sur d'éventuels investissements matériels à venir

Après avoir calculé le coût des déplacements avec sa voiture personnelle du DTN sur l'année, le Président propose d'acheter un minibus pour le DTN qui permettrait de faire une économie minimum de 1000 €/an.

Il est question également d'équiper du même type de véhicule le futur responsable de la logistique des Equipes de France.

Les membres du CODIR débattent et demandent à ce que soit voté l'achat de deux véhicules et non d'un seul, puisque le second sera de toute façon nécessaire.

Le CODIR vote à l'unanimité l'achat de deux véhicules.

Projet de déclinaison de la Convention Nationale d'Objectifs en Conventions d'Objectifs Territoriales (Ligues, Comités ou Clubs) et de leur financement en adéquation avec le projet fédéral.

Il apparaît que plusieurs dysfonctionnements aient été relevés par la Fédération lors de la saisie de licences par les organes décentralisés.

La proposition est faite pour qu'à compter de la saison prochaine, les validations des licences ne soient réalisées que par la Fédération.

Ce sujet a été abordé lors du séminaire des Ligues qui a eu lieu les 16 et 17 mars 2018 au Barcarès.

Afin de continuer à soutenir financièrement les Ligues et les Comités, la Fédération continuera à verser des sommes qui pourront être même plus importantes dans le cadre de conventions d'objectifs avec les Ligues, les Comités voire les Clubs.

Ces conventions seront basées sur notre convention Nationale avec le Ministère, ainsi que sur le projet sportif Fédéral.

Les membres du CODIR demandent à être tenus au courant des reversions aux ligues, comités ou clubs ainsi que des Conventions d'Objectifs Territoriales qui seront mises en place.

Le CODIR valide à l'unanimité la proposition de validation des licences par la Fédération.

Structuration de l'embauche et du financement des ATD pour la saison prochaine

La Fédération aide à ce jour au financement de cinq Agents Territoriaux de Développement sans réels retour de leurs actions sur leur territoire, et sans que forcément ces actions soient en accord avec le projet Fédéral et la convention d'objectif Ministérielle.

A la demande du Président, la DTN a travaillé sur une convention type de fonctionnement de l'ATD.

Cette convention présentera un tronc commun, puis des déclinaisons en fonction des besoins par territoire dans lequel l'ATD sera recruté.

Ces ATD seront placés sous la direction hiérarchique de la DTN concernant la partie «terrain» Il sera fait un accompagnement administratif aux dirigeants pour aider les ATD à avancer dans leur mission.

Une mallette pédagogique sera mise à disposition des ATD.

Ce projet devrait être mis en œuvre dès le début de la prochaine saison.

Proposition de reconduction du contrat de prestations de la société SEOD pour la Communication FFR 13

Le contrat avec la société SEOD prend fin dans quelques mois.

Le CODIR reporte le vote de la reconduction du contrat de prestation de la société SEOD dans l'attente de la consultation d'au moins un autre devis.

Intervention des présidents de Départements

Il est rappelé en préambule que pour toute demande, les Présidents de commissions doivent se référer au Cadre Technique National référent, mettre le Directeur Technique National en copie ainsi que la direction administrative.

Il est impératif que les demandes arrivent à la Fédération avant le mercredi midi pour qu'elles puissent être traitées par le Bureau Fédéral qui se réunit tous les mercredis après-midi.

Département Haut Niveau (Présentation Mathieu Khédimi et Daniel Guinguet)

- Un retour est fait sur la réunion avec la Commission Supérieure d'Arbitrage. Un compte-rendu va être communiqué par Patrick Pedrazzani qui est le Cadre Technique National référent de la commission.

- Propositions du département Haut Niveau concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires.

- Le match des Provinces d'Origines U19 Est/Ouest auront lieu les 11 avril à Carcassonne et 25 avril à Salon.

- Le 14 avril 2018, une réunion aura lieu avec Mathieu Khédimi, Aurélien Cogni et les entraîneurs des clubs d'Elite 1.

- Une réflexion est en cours sur la mise en place d'une Ligue Professionnelle.

- Delphine Lacoste intervient pour la commission « Féminines » : il faudra avoir une réflexion sur le Championnat de l'année prochaine, peut-être serait-il plus judicieux de commencer la saison plus tôt ?

La finale sera organisée au Barcarès avec prise en charge par la Fédération des frais de secours.

L'assemblée Générale de Femix aura lieu la semaine prochaine, Delphine Lacoste sera la représentante de la Fédération.

-Le CODIR entérine la proposition faite concernant le cas d'un forfait général d'un club lors de phases finales (coupe ou championnat). Il est proposé de repêcher le meilleur perdant (au goal-average particulier) du tour précédent.

Département Réglementation et Développement

*Réunion des commissions le matin, CODIR l'après-midi : question non traitée à l'ordre du jour du prochain CODIR.

*Propositions du département Développement et Réglementation concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires.

Département Médical

Mr Fabre étant retenu par ses obligations professionnelles, il est lu aux membres du CODIR l'intervention qu'il avait faite lors du Bureau Exécutif du 24 mars.

Département Formation

L'intervention est assurée par Mr Raillon et Mr Rougé, en l'absence de Mr Vergniol retenu par ses obligations professionnelles.

-Un point est fait sur le livret de compétences.

-Le livret d'accueil aux familles et le livret de suivi des compétences du joueur seront remis lors de la distribution des ballons en début de saison.

-Les membres du département Formation feront des propositions concernant le contenu des conventions d'objectifs des territoires.

-Les 2 et le 3 juin les inter-comités nationaux U14 auront lieu à Lescure et à Albi.

Département Communication

Mr Valverde excusé a demandé aux présidents de départements d'avoir le retour des diapositives de présentation pour le Congrès au Bureau Exécutif prévu le 5 mai à Carcassonne.

Finances

Marie Maignot, prépare une intervention pour le Congrès sur les comptes de la Fédération.



Secrétariat Général

Fabienne Albert travaille sur le rapport moral pour le Congrès.

LER

La LER est amenée à évoluer.

Point sur les collaborateurs et conséquences

La Secrétaire Générale regrette le manque d'implication de certains élus concernant les événements organisés par la Fédération, Ligue ou Comités ou Clubs.

Dates et lieux des finales

-Xavier Vasson annonce que le tirage au sort des ½ finales de coupe Lord Derby et Luc Nitard aura lieu dans les locaux de France 3 à Toulouse.

Ces ½ de coupe Lord Derby et Luc Nitard se joueront sur terrains neutres les 5 et 6 mai.

-Les finales des coupes Lord Derby et Luc Nitard se joueront à Perpignan sur le stade Gilbert Brutus le 10 juin 2018.

-Les finales du championnat Elite 1 et Juniors Elite se dérouleront à Albi le 1^{er} juillet 2018.

-La finale de la coupe de France Elite 2 (Aillères), finale de la coupe de France U14 et finale de la coupe de France U16 auront lieu le 29 avril 2018 à Ramonville.

-Les ½ finales de Fédérales 1 et 2 et U19 nationaux sont à reprogrammer.

-Les 26 et 27 mai l'Elite 2 et jeunes (U14 et 16) en challenge et championnat au Barcarès. Il y aura cinq matchs qui se dérouleront sur deux stades. Les U14 et U16 en challenge ainsi que les U14 en championnat joueront le samedi 26 mai.

La finale de championnat Elite 2 et la finale de championnat U16 se joueront le lendemain, dimanche 27 mai.

-Le 2 ou 3 juin à St Estève auront lieu les finales de coupe des U19 nationaux, DN et Fédéraux.

- Le 16 ou 17 juin à Trentels auront lieu les finales des deux championnats ainsi que les finales des trophées de Division Nationale 1 et de Division Nationale 2.

-Les 23 ou 24 juin à Cavailon auront lieu les finales championnat de Fédérale1, Fédérale 2 et U19 Nationaux.

- Le même weekend (23 ou 24 juin) auront lieu les trois finales féminines au Barcarès, à confirmer.

-Il restera à programmer la coupe et le championnat XIII Fauteuil, en l'attente de réponse de l'appel à candidature lancé.

Organisation du Congrès les 9 et 10 juin

Un point est fait sur la présentation des présidents de départements.

Questions diverses :

Le remplacement de Mr Rolland à l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (AFPVFP) est exposé au CODIR. En application de l'article 396 des Règlements Généraux, « toutes les personnes physiques membres actifs de la Fédération Française de Rugby à XIII doivent verser à celle-ci une cotisation. Cette cotisation varie selon la catégorie à laquelle appartient le membre, définie par le Règlement intérieur. Le montant de ces cotisations sera fixé par les instructions financières de la saison. Aucun membre ne peut prendre part à des décisions s'il n'est pas en possession de sa licence fédérale et s'il n'est pas à jour de sa cotisation. » Mr Rolland n'étant pas licencié à la FFR 13, il ne peut pas représenter la Fédération à l'AFPVFP. Un appel à candidature aux membres du CODIR et aux instances disciplinaires est lancé pour remplacer Mr Rolland.

Concernant les **délégués**, il est proposé de faire, comme pour les arbitres, c'est-à-dire adjoindre aux responsables un élu qui travaillerait avec eux. Un appel à candidature sera lancé auprès des membres du CODIR.

La séance est levée à 17 heures.

Le Président,

Marc PALANQUES

La Secrétaire Générale,

Fabienne ALBERT